



TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2025

Le tirage au sort des jurés d'Assises pour l'année 2025 se tiendra dans la salle municipale de la Mairie d'Étampes-sur-Marne, le

MARDI 30 AVRIL 2024 À 11 H 30

Le tirage au sort des citoyens a lieu tous les ans, publiquement, à partir de la liste électorale, sur chaque commune du ressort de la Cour d'appel de l'Aisne.

Un arrêté fixe le nombre de jurés par commune en fonction de la population légale de l'année en cours arrêtée par l'INSEE. Un citoyen étampois sera susceptible de siéger en Cour d'Assises. Cependant, il faut tirer au sort un nombre 3 fois supérieur, soit 3 personnes, pour pallier aux désistements et inaptitudes qui pourraient advenir.

Un juré est un citoyen tiré au sort. Avec les autres jurés, il fait partie de ce qu'on appelle un jury citoyen. Le juré a le même rôle qu'un juge. Sur la base de son intime conviction, il vote ou non la culpabilité de l'accusé, et le cas échéant, la peine encourue.

Les personnes tirées au sort le **Mardi 30 Avril 2024** recevront un courrier d'explication, auquel elles sont légalement obligées de répondre.

Pour plus d'informations sur les conditions d'éligibilité, les droits et les devoirs des jurés, consultez le site du Ministère de la Justice et des Libertés : <https://www.justice.fr/fiche/jure-assises>.

Le Maire,



Jean-Luc MAGNIER